

D'ADDIS-ABEBA A DESSIE avec la Croix-Rouge Ethiopienne

Chez les sauvages

Cependant le paysage se faisait plus accueillant, des champs fertiles alternaient avec de somptueux bouquets d'arbres. Nous passons devant une belle chapelle abyssine placée au bord du chemin et dédiée à Saint Georges. Nous entrons enfin dans la plaine qui s'étale à 1.350 mètres au-dessus du niveau de la mer. Sa végétation se rapproche de celle des jungles tropicales. Une brousse impénétrable nous entourait de tous côtés. De l'autre côté de la route, des immenses bords de l'étrite sentent l'air étouffant. Pas un brin de vent. L'évaporation de l'essence dans l'étrite cabine du chauffeur nous causait un grand malaise physique. En outre, on nous avait expressément avertis à Addis-Abeba des dangers auxquels nous serions exposés sur cette partie de la route ; depuis des semaines de tribus de brigands appartenant à la race sauvage des Danakil dévastaient le pays. Ils auraient attaqué, à ce qu'on dit, des voyageurs isolés et même de petits convois et se seraient livrés à un pillage en règle. L'un de nos compagnons, au cours de son voyage à Addis-Abeba, avait découvert deux cadavres de paysans abyssins encore chauds baignant dans leur sang. Nous scrutions attentivement la brousse. Mais seuls des perroquets aux couleurs chatoyantes et de gracieuses pintades déboulaient au-dessus de nos têtes. De l'autre nous avons tiré quelques-unes de ces pintades à la chair parfumée pour relayer un peu notre maigre ordinaire. Par contre il nous fut impossible d'abattre la moindre antilope car ces timides animaux sont d'accès difficile.

Le Négus craint des raids aériens sur Addis-Abeba

Addis-Abeba, 12. — L'empereur a fait avertir la population par une proclamation que les avions ennemis pourraient venir à se poser sur le terrain de la ville d'Addis-Abeba. Le Négus craint des raids aériens sur Addis-Abeba. Les autres personnes ont été condamnées à diverses pénalités.

Une réunion hippique à eu lieu à Addis-Abeba

Addis-Abeba, 11. — Oubliant pour quelques heures les soucis actuels, la Haute Société éthiopienne et étrangère était accourue, aujourd'hui, à l'Hippodrome pour assister à la première réunion mensuelle, qui était présidée par le prince héritier, entouré du ministre des Affaires étrangères et des grands dignitaires. Les chefs des missions diplomatiques et le haut personnel des Ambassades étaient présents. Evidemment ces courses, ne ressemblent pas à celles que nous connaissons en Europe, mais elles ont procure, pendant quelques heures, une distraction très agréable. Les courses des légations de France et d'Angleterre ont remporté tous les prix.

Les combats sur le front Sud

Front du Tigré, 12. — Il semble que l'on puisse résumer comme suit les événements qui se sont déroulés en Somalie entre le 1er et le 7 janvier. Le retour du sultan Olof D I termine l'opération entreprise par le sultan des Schivall qui, parti à la tête d'une colonne de 1.000 parvans armés de fusils et de deux mille moutons, a été battu par le sultan Olof D I à la fin de la Haute-Vallee de l'Oueba Chebel, après une marche de 200 kilomètres en territoires ennemis. Olof D I réussit à attirer des ennemis très nombreux et à leur infliger des pertes qu'on évalue à 474 tués et à un grand nombre de blessés. L'action du sultan fut appuyée par l'aviation de reconnaissance et de bombardement. Le quartier général a pu suivre constamment cette action, grâce à la radio. Dans le secteur de Dolo, le 1er et le 2 janvier, une reconnaissance stratégique fut exécutée dans la zone d'Arv-Ba, à 70 kilomètres de Dolo, sur le droit du canal. On réussit à rendre un compte exact de l'échec des forces du Ras Desta. Les pertes italiennes sont de cinq morts et des blessés. L'aviation a été active sur tout le front.

Une manifestation de la Fédération Républicaine de l'Oise

Beauvais, 12. — Une manifestation publique organisée par la Fédération républicaine de l'Oise a eu lieu aujourd'hui, dans la salle des conférences de l'Hôtel de Ville de Beauvais, devant une assistance nombreuse. Prenant la parole, M. Desire Boulet, député de l'Oise, a représenté l'Oise à la Chambre de 1919 à 1922, a fait un exposé documentaire de la situation extérieure. Un récent voyage en Italie lui a permis de donner des précisions sur l'état d'esprit de nos voisins. Il a fait remarquer que, seul des partis politiques, le groupe de la Fédération républicaine avait été unanime à condamner la guerre. « En les appliquant, a conclu l'orateur, on ferait de l'Allemagne l'arbitre de l'Europe. Paix ou guerre, tel est l'enjeu de la bataille qui va s'ouvrir. »

Une manifestation de la Fédération Républicaine de l'Oise

Beauvais, 12. — Une manifestation publique organisée par la Fédération républicaine de l'Oise a eu lieu aujourd'hui, dans la salle des conférences de l'Hôtel de Ville de Beauvais, devant une assistance nombreuse. Prenant la parole, M. Desire Boulet, député de l'Oise, a représenté l'Oise à la Chambre de 1919 à 1922, a fait un exposé documentaire de la situation extérieure. Un récent voyage en Italie lui a permis de donner des précisions sur l'état d'esprit de nos voisins. Il a fait remarquer que, seul des partis politiques, le groupe de la Fédération républicaine avait été unanime à condamner la guerre. « En les appliquant, a conclu l'orateur, on ferait de l'Allemagne l'arbitre de l'Europe. Paix ou guerre, tel est l'enjeu de la bataille qui va s'ouvrir. »

Un accident mortel d'automobile à Pont-de-Briques

Le 18 mai 1935, à la sortie de Pont-de-Briques, le jeune Emile Marq, âgé de 18 ans, roulait à bicyclette et tenait strictement ses droits. Un camion conduit par un pistonné, M. Giraud, voulut à ce moment doubler un tramway qui roulait trop lentement selon lui. En raison de l'étroitesse de la chaussée, il dut pour exécuter cette manœuvre se porter complètement sur sa gauche et vint se jeter sur Emile Marq, qui mourut pendant son transport à l'hôpital. Le tribunal de Boulogne avait condamné Giraud à 500 fr. d'amende, sans sursis et avait accordé aux parents de la victime une indemnité totale de 43.700 fr. et à chacune de ses sœurs une somme de 1.000 francs. L'affaire est revenue devant la Cour, M. Renssnel plaident pour la famille Marq et demandent une augmentation des dommages-intérêts. Après en avoir délibéré, la Cour a confirmé l'amende de 500 francs infligée au dangereux chauffeur et faisant droit aux conclusions de la partie civile a élevé à 43.700 fr. les dommages-intérêts qui seront payés aux parents de la jeune victime et à 3.000 fr. l'indemnité qui sera réglée à chacune de ses sœurs.

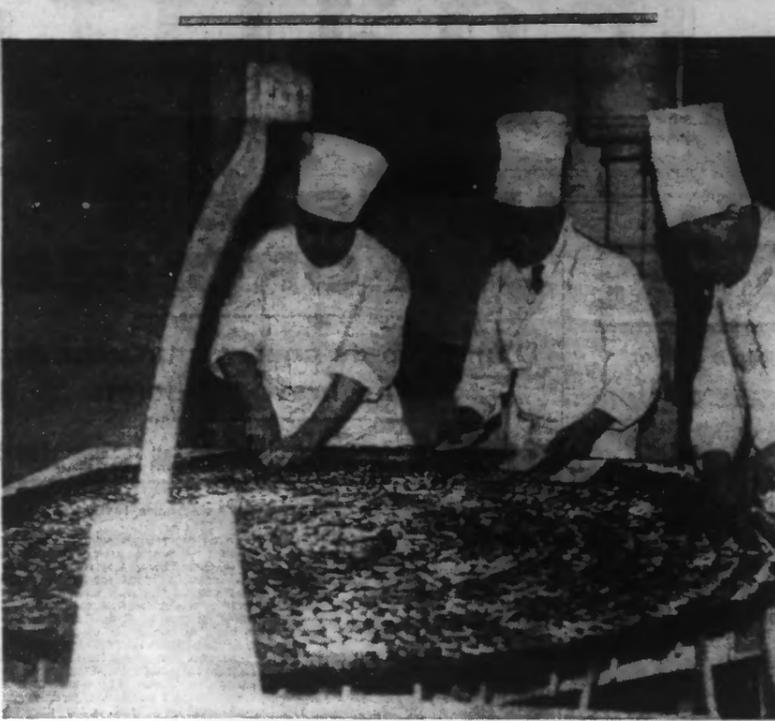
UNE ACIERIE KRUPP, la plus grande d'Europe, en Norvège

Berlin, 12. — Les Acieries Krupp, d'Essen, ont engagé des pourparlers avec les représentants d'acieriers américains et avec les aciéries norvégiennes de Larvik, en vue de fonder en Norvège une nouvelle aciérie, la plus grande d'Europe, pour la production d'acier spécial au tour à froid. La production envisagée est de 200.000 tonnes d'acier spécial par an. L'usine utilisera des mines de fer suédoises et des mines spéciales, en partie de charbon.

LA VICTIME DE L'ACCIDENT D'AUTO DE MIONNAY SERAIT UN BANDIT

Lyon, 12. — Poursuivant son enquête pour établir la véritable identité de la victime de l'accident d'automobile de Mionnay (Ain), le Parquet de Trevoux a appris que celle-ci appartenait à un milieu spécial et qu'il s'agit sous le nom de Marco et que l'automobile avait été volée au mois d'octobre à Paris, au préjudice d'une grande firme automobile. Jusqu'à l'enquête faite à Lyon, dans les milieux qui fréquentent Marco, on n'en a pas montré très discret. Dans ses papiers on a retrouvé des lettres qui lui étaient adressées de diverses villes et des commissions rogatoires ont été envoyées pour essayer de savoir par les expéditeurs de ces lettres qui était en fait le mystérieux Marco. L'enquête suppose être le chef d'une organisation de malfaiteurs.

LA TARTE GÉANTE CUITE ÉLECTRIQUEMENT



Pour vulgariser l'usage de l'électricité dans la cuisine, une maison de Paris confectionne chaque jour une tarte géante dans un platogéant four électrique. NOTRE PHOTO MONTRÉ LA TARTE GÉANTE, ET SUGGULENTE, CUITE A L'ELECTRICITÉ.

L'ATTAQUE D'UNE GARE PAR QUATRE BANDITS EN ESPAGNE

Quatre individus firent irruption sur le quai, revolvers en mains et obligèrent l'un des employés à se retourner contre le mur et émettent l'autre comme otage à l'intérieur de la station. Lorsqu'il les vit entrer, le garde civil Matamala s'avança pour les arrêter. Un des bandits fit feu et le tua net. Les autres bandits se précipitèrent vers leurs armes, sur les bandits qui ripostèrent par un feu nourri. L'homme d'équipement Cedejeda fut tué. Francisco Ruiz Miguel fut grièvement blessé. Les autres prirent la fuite.

Un des malfaiteurs faillit être lynché

Lorsque les habitants de Puig apprirent les détails de cette attaque, ils se dirigèrent vers la station où ils avaient trouvé le bandit blessé, et essayèrent de le lyncher. On réussit à grand peine à le contenir. Francisco Ruiz a avoué être l'auteur des premiers coups de feu, mais a déclaré ne pas connaître ses complices. Il s'était évanoui à un an de la prison de Tortosa, où il purgeait une peine de trente ans de réclusion pour vol à main armée, d'une banque de Valence, qui mourut également du meurtre d'un marchand de bestiaux de Mellana.

UN ACCIDENT MORTEL D'AUTOMOBILE À PONT-DE-BRIQUES

Le 18 mai 1935, à la sortie de Pont-de-Briques, le jeune Emile Marq, âgé de 18 ans, roulait à bicyclette et tenait strictement ses droits. Un camion conduit par un pistonné, M. Giraud, voulut à ce moment doubler un tramway qui roulait trop lentement selon lui. En raison de l'étroitesse de la chaussée, il dut pour exécuter cette manœuvre se porter complètement sur sa gauche et vint se jeter sur Emile Marq, qui mourut pendant son transport à l'hôpital. Le tribunal de Boulogne avait condamné Giraud à 500 fr. d'amende, sans sursis et avait accordé aux parents de la victime une indemnité totale de 43.700 fr. et à chacune de ses sœurs une somme de 1.000 francs. L'affaire est revenue devant la Cour, M. Renssnel plaident pour la famille Marq et demandent une augmentation des dommages-intérêts. Après en avoir délibéré, la Cour a confirmé l'amende de 500 francs infligée au dangereux chauffeur et faisant droit aux conclusions de la partie civile a élevé à 43.700 fr. les dommages-intérêts qui seront payés aux parents de la jeune victime et à 3.000 fr. l'indemnité qui sera réglée à chacune de ses sœurs.

UN ACQUITTEMENT À CAMIERS

Le 5 novembre 1935, le tribunal de Montreuil avait condamné à 25 francs d'amende et à 200 francs de dommages-intérêts le sieur Léger Eugène, torseur à Camiers, qui était inculpé d'avoir porté des coups dans un café au consommateur Marçotte. L'affaire est revenue devant la Cour sur appel de Léger. Après plaidoiries de M. Maurice Renssnel pour Léger, et de M. Soland pour Marçotte, la Cour a estimé qu'il n'était pas suffisamment établi que Léger ait porté des coups et en conséquence l'a acquitté purement et simplement et a débouté la partie civile de sa demande.

LE DRAME D'ORCHIES

Dans ce monde il faut être d'abord Alexandre Degand, plus connu dans le pays sous le nom de « Moine de Gand », connu aussi comme un vaurien, paresseux, sournois, malhonnête, irascible, etc., etc. Ses condamnations ne se comptent plus et ses exploits (en Syrie, par exemple) durant la guerre l'ont rendu célèbre. Ses derniers temps ont été une suite d'aventures qu'il se rappelle avec plaisir. Alexandre « Le Moine de Gand » est une brute qui on craignait surtout dans Orchies et surtout à l'asile de la rue des Vignettes où il avait chaque jour, passer quelques heures, soit en buvant avec Séveré Renard, soit en mangeant avec les subsides ; Onésime Henno.

Menace terrible...

Cette situation ne pouvait s'éterniser. Séveré Renard qui travaillait consciencieusement et avec courage comme bûcheron ne gagnant pas assez pour nourrir et payer à boire à son camarade, fit part à celui-ci de sa situation et l'invita, une fois pour toutes à lui « la paix ». Onésime Henno fit de même. Mercredi soir, après boire, bien entendu, une discussion mit aux prises les deux anciens camarades : Séveré Renard et Alexandre Degand. Des coups de couteau furent même donnés par « Le Moine de Gand » mais quelque blessé à la cuisse droite et au bras, Séveré, ne se plaignit pas outre mesure. Trois jours passèrent ainsi, dans la craince, chez l'un, en murissant sa vengeance, chez l'autre, en s'occupant de son affaire.

...puis drame

Samedi, 21 heures. Les deux anciens camarades se retrouvèrent dans une des salles de la rue des Vignettes, chez Séveré Renard. La discussion reprit, plus violente encore qu'auparavant, mais cette discussion ne parvint pas à frepper l'attention des voisins de chambre, pas plus que celle des habitants de la rue qui en avaient bien vu d'autres. Personne ne se soucia de l'affaire. Une dispute, une bataille de plus ou de moins à l'asile des Vignettes, ça respire dans le domaine de la vie normale. « Et si on voulait chaque fois déranger les gardes ou les gendarmes pour cela, nous dit un brave ménager, il faudrait créer un poste de garde permanent ». Un charcutier voisin, qui, au coin de son feu, terminait de fumer sa dernière cigarette avant de se mettre au lit eut pourtant, quoique habitué aux bruits journaliers de l'asile, l'idée de prendre l'air et de voir. Il n'était pas sorti 5 minutes de la rue en question et de la Grand-Place, qu'un spectacle inattendu s'offrit à ses yeux épatés.

Le meurtrier est arrêté

M. François Brienne, dont il faut louer le dévouement en ce cas, avertit alors

UNE IMPORTANTE RÉUNION DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DES MÉDAILLÉS DU TRAVAIL, DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE, A LILLE

Dimanche, à 15 heures, dans le caveau de la Bierre de Lille, s'est tenue une très importante réunion de la société de Secours Mutuels des Médillés du Travail, du Commerce et de l'Industrie. Cette assemblée annuelle avait pour objet plus de signification qu'une proposition de loi et fut discutée avant d'être présentée devant les Chambres.

LES PERSONNALITÉS

À la table d'honneur, autour de M. H. BAILLEUX, président général avaient pris place MM. Z. ROUSSEL, sénateur ; BRODEL, COUTEL, COUPEAUX, M. VINCENT, Léon VINCENT, N. DESPREZ, TILLIE, M. DEUDON et Paul THELLIER, députés ; Paul SAUVAGE, président actif de la Section de l'arrondissement de Lille ; Ernest DESMET, vice-président, secrétaire général ; G. GABELLES, vice-président et commissaire général des fêtes ; G. LEBU, trésorier, etc.

LA PROPOSITION DE LOI

Voici donc le texte de la proposition de loi qui sera présentée devant le Parlement : Article premier. — Une allocation annuelle de 100 francs est attribuée aux titulaires de la Médaille d'Honneur du Travail instituée par les décrets des 16 juillet 1896, 15 août 1899 et de 17 h 30 à 19 h 30. Article II. — Cette allocation viagère leur sera servie, dès que les bénéficiaires auront l'âge de 60 ans. De rétributions « braves » salueront la lecture de ce texte. La parole est maintenant au Gouvernement. L'encore M. THELLIER eut le mot de la fin : « Nous voulons avoir un crédit qui ne soit pas une disposition de gratitute et de moralité à une heure surtout où le Pays n'a pas à mépriser de tels exemples de noblesse et de probité »

LOTÉRIE RÉGIONS LIBÉRÉES VENDREDI 17 JANVIER Tirage des Séries 1 et 2

LE BILLET 100 FRANCS ET DIXIÈME OFFICIEL 11 FRANCS

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Lundi 13 janvier 1936. — Soleil : lever à 7 h. 43, coucher à 16 h. 16 ; Lune : lever à 21 h. 46, coucher à 9 h. 57. Aujourd'hui : Bapt. N. S. — Demain : Saint-Hilaire. MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 12 janvier 1936, à 10 h. 30. — Baromètre 767 mm. 7, hausse depuis la veille de 16 h. 6 mm. 8. — Thermomètre : vent 4 à minima 35 ; maxima de la veille 47 ; — État hygrométrique 81. — Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 h. 6 mm. 2. — Direction du vent : Sud-Sud-Ouest ; force faible. — Direction des nuages : Sud-Sud-Ouest ; état du ciel, couvert. — Prévisions à aujourd'hui, froid brumeux.

LA GRÈVE DES TRAMWAYS DE L'AGGLOMÉRATION LILLOISE

M. LE PRÉFET DU NORD A PRÉCISÉ CERTAINS POINTS RELATIFS AU CONFLIT, QU'IL JUGE INUTILES ET SANS POSSIBILITÉ D'ACCORD

Une réunion eut lieu hier à la Préfecture, pour l'organisation prochaine de services d'autobus pour le transport des enfants, des femmes, des infirmes et des vieillards

Alors que la grève continue dans le calme, une réunion eut lieu hier soir à la Préfecture du Nord à laquelle assistaient MM. GUILLOU, préfet ; GRIMAUD, secrétaire général ; CHULLIAT, chef de cabinet, MM. GENET, ingénieur en chef, Ponts et Chaussées ; DEHOVE, adjoint au maire de Lille ; LARTILLIER, chef de division à la Préfecture ; le commandant de gendarmerie PIERSON, le commandant NOËL, de la garde mobile ; CEUGNARD, commissaire divisionnaire, et COISSARD, commissaire central.

Ce que nous déclara, hier, M. le Préfet du Nord

À l'issue de cette réunion nous avons pu nous entretenir longuement avec M. A. Guillon, préfet du Nord, qui nous a fait la déclaration suivante : « Il importe pour éviter toute erreur de préciser un certain nombre de points relatifs à la grève des tramways. »

L'organisation des services d'assistance à la population

« Je me suis donc préoccupé des conditions dans lesquelles, en attendant la reprise du service par les Compagnies, des qu'il est estimé pouvoir le faire, d'autres moyens de locomotion pourraient venir en aide au public et plus spécialement aux femmes, aux enfants et aux mutilés aux heures d'entrée et de sortie des ateliers, écoles et bureaux. » La Compagnie du Chemin de fer du Nord a pu déjà assurer le transport de tous les usagers susceptibles d'être desservis par ses lignes. « D'autre part, j'ai invité des transporteurs à assurer à certaines heures de la journée, pendant que le service de services d'assistance à la population » qui seront réservés par priorité aux catégories de la population ci-dessus envisagées (enfants, femmes, invalides, vieillards).

« Ni possibilité d'arbitrage, ni possibilité d'accord »

« J'ai à choisir entre les critiques et les dévotions. Je ne considère que le devoir qui m'incombe d'assurer la liberté de travail à la population lésée par la grève et partant, la liberté de circulation. Je ne puis donc que constater et révéler le devoir que j'ai envers les personnes les plus intéressantes de la population sans faire d'antagonisme avec les grévistes. » Il ne s'agit pas du remplacement du service des tramways, mais puisqu'il n'existe ni possibilité d'arbitrage, ni possibilité d'accord, je prendrai des mesures limitées.

Les autobus fonctionneront-ils mercredi ?

Nous croyons savoir que les services d'autobus fonctionneront dès les premiers jours de cette semaine, de 7 h. à 9 h. ; de 10 h. à 14 heures et de 17 h 30 à 19 h. 30.

La proposition de loi

Voici donc le texte de la proposition de loi qui sera présentée devant le Parlement : Article premier. — Une allocation annuelle de 100 francs est attribuée aux titulaires de la Médaille d'Honneur du Travail instituée par les décrets des 16 juillet 1896, 15 août 1899 et de 17 h 30 à 19 h 30.

UNE IMPORTANTE RÉUNION DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DES MÉDAILLÉS DU TRAVAIL, DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE, A LILLE

Dimanche, à 15 heures, dans le caveau de la Bierre de Lille, s'est tenue une très importante réunion de la société de Secours Mutuels des Médillés du Travail, du Commerce et de l'Industrie. Cette assemblée annuelle avait pour objet plus de signification qu'une proposition de loi et fut discutée avant d'être présentée devant les Chambres.

LES PERSONNALITÉS

À la table d'honneur, autour de M. H. BAILLEUX, président général avaient pris place MM. Z. ROUSSEL, sénateur ; BRODEL, COUTEL, COUPEAUX, M. VINCENT, Léon VINCENT, N. DESPREZ, TILLIE, M. DEUDON et Paul THELLIER, députés ; Paul SAUVAGE, président actif de la Section de l'arrondissement de Lille ; Ernest DESMET, vice-président, secrétaire général ; G. GABELLES, vice-président et commissaire général des fêtes ; G. LEBU, trésorier, etc.

LA PROPOSITION DE LOI

Voici donc le texte de la proposition de loi qui sera présentée devant le Parlement : Article premier. — Une allocation annuelle de 100 francs est attribuée aux titulaires de la Médaille d'Honneur du Travail instituée par les décrets des 16 juillet 1896, 15 août 1899 et de 17 h 30 à 19 h 30.

LOTÉRIE RÉGIONS LIBÉRÉES VENDREDI 17 JANVIER Tirage des Séries 1 et 2

LE BILLET 100 FRANCS ET DIXIÈME OFFICIEL 11 FRANCS

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Lundi 13 janvier 1936. — Soleil : lever à 7 h. 43, coucher à 16 h. 16 ; Lune : lever à 21 h. 46, coucher à 9 h. 57. Aujourd'hui : Bapt. N. S. — Demain : Saint-Hilaire. MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 12 janvier 1936, à 10 h. 30. — Baromètre 767 mm. 7, hausse depuis la veille de 16 h. 6 mm. 8. — Thermomètre : vent 4 à minima 35 ; maxima de la veille 47 ; — État hygrométrique 81. — Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 h. 6 mm. 2. — Direction du vent : Sud-Sud-Ouest ; force faible. — Direction des nuages : Sud-Sud-Ouest ; état du ciel, couvert. — Prévisions à aujourd'hui, froid brumeux.

LES AVENTURES DE « KID L'ESPIÈGLE »

